



De la mesquinerie dans la distribution des primes à l'INRAE !

Communiqué de presse CGT INRAE

Octobre 2021

cgt@inrae.fr - <https://inra.ferc-cgt.org/>

Lors de la mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), la mobilisation des salariés avait obtenu, en 2017, que la part variable ne soit pas distribuée au prétendu "mérite", mais seulement de façon exceptionnelle. La Direction Générale (DG) avait promis en comité technique qu'elle ne reviendrait pas sur ce compromis, y compris lors de la fusion avec l'IRSTEA. En début d'année, la DG a néanmoins modifié en urgence la Note de Service concernant le RIFSEEP pour en élargir l'usage, avec en réaction deux avis unanimement contre du Comité Technique de l'INRAE le 28 septembre et le 7 octobre 2021. Tous les syndicats, de manière unitaire, se sont opposés à cette modification et ont lancé une [pétition](#) le 19 octobre.

Malgré ce nouveau refus unanime, la DG a donné, cette semaine, comme consigne aux directeurs d'unité (DU) de sélectionner de toute urgence, d'ici début novembre, les agents qui pourraient recevoir en décembre la prime pour 2021, d'un montant variant de 400 à 1000 euros. Les DU ont été avertis de l'enveloppe globale qu'ils avaient à distribuer entre leurs agents avec comme consigne de la distribuer à environ 1/3 des agents. Certaines unités et DU ont exprimé leur souhait de distribuer cette somme d'une manière égalitaire sous la forme d'une prime d'environ 200 € à tous les agents éligibles (ITA), justifiant ce choix par une surcharge de travail de l'ensemble des ITA de leur unité. La hiérarchie oppose pour l'instant un refus clair avec des méthodes d'une rare mesquinerie. Elle a poussé le vice jusqu'à verrouiller les cellules du fichier Excel donné aux DUs pour leur rendre impossible de notifier une autre somme que 400, 600, 800 et 1000€, et en l'occurrence de donner la même somme à tous leurs agents. Pire, quand certains DU ont exprimé leur volonté de désobéir, la direction des ressources humaines les a menacés de ne verser aucune prime à leurs unités pour réserver les fonds aux unités acceptant la consigne.

Ces méthodes sont inacceptables et illégales, mais il faut croire que nous sommes dans une période où il faut plaire au gouvernement quoiqu'il en coûte. A l'arrivée, certains pourraient recevoir 1000€, d'autres rien, sans aucune justification, liée ni à un éventuel mérite ni à une surcharge de travail. Tout ça par pure idéologie et pour plaire au pouvoir macroniste !